



PRESENTATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique : M. Arnaud SEBAG Durée de la formation : 5 jours - 34 heures Prochaine session : (voir devis) Effectif : 12 participants maximum Délai d'accès : 2 semaines environ

prévention délivré par le ministère de l'intérieur.

PRE-REQUIS

Pour se présenter à la formation, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes :

Être ou avoir été, pendant un an, adjudant, ou titulaire d'un grade supérieur, des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur des sapeurs-pompiers PRV 2 ou AP 2 ou du brevet de

PROGRAMME DE LA FORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce module vise à donner aux candidats aux emplois au sein des services de sécurité incendie des ERP ou des IGH, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires

LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS

Outils d'analyse

GESTION DES RISQUES

Réalisation des travaux de sécurité Documents administratifs

LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

Notions du droit du travail Notions de droit Civil et Pénal

LE BUDGET DU SERVICE SECURITE

Suivi budgétaire du service Fonction achat Fonction maintenance

MOYENS PEDAGOGIQUES

Extincteurs (eau, poudre, Co2) si possible en coupe
Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
Système de sécurité incendie : au minimum, une centrale traditionnelle équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme avec possibilité d'affichage des feux, dérangements, alimentations etc ...)

Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...) Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement Un clapet coupe-feu équipé
Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement) Emploi du téléphone (réception, appel)
Registre de prise en compte des événements (heure, motif, localisation, traitement)

CONDITIONS DE VALIDATION

Validation de la formation

La formation est validée si le candidat est présent à l'ensemble des séquences programmées.

Niveau de sortie

Diplôme de chef de services de sécurité incendie et d'assistance à personnes - S.S.I.A.P. 3 obtenu par équivalence.



Formeo 13 – Enregistrement 93.13.12486.13 - SIRET 910 895 259 00026 - APE8559 A

AUTORISATION CNAPS : FOR-013-2023-10-03-20180667173 - MJ V102018

« L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »